

Séance du 02 juillet 2024

<u>Date de convocation :</u> 26/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice :</u> 14	Sont présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 13	
<u>Représentés :</u> 0	
<u>Votants :</u> 13	
	Excuses : Michel CALS
	Secrétaire de séance : Michel PERALES

Ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Divers tarifs de la commune (cantine, garderie, eau assainissement ...)
- Chalets - Acompte à la réservation
- La boutique Vabraise
- Création poste agent de maitrise au 01/07/2024

Le compte rendu du 29/05/2024 est approuvé à l'unanimité

N°DE 2024 056

Objet: Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de Bernard MOULIN, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations.

Les Conseillers Municipaux, présidents d'une association, sortent de la salle et ne prennent part ni aux débats, ni au vote pour l'association dans laquelle ils occupent une fonction.

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION	Vote
Sté de pêche AAPPMA	300.00	Unanimité
ADMR	500.00	Unanimité
ART'complement' AIR	300.00	Unanimité
Comités des fêtes de Vabre	1 500.00	Unanimité
Dahus d'Art	300.00	Abstention 3 Pour 10
Diane du Berlou	200.00	Unanimité
Diane de Théronnel	200.00	Unanimité
Société de chasse	200.00	Unanimité
Foyer rural de Vabre M. PISTRE Président est sorti de la salle	600.00	Unanimité
Les mercredis du Clausel	1 000.00	Unanimité
PALOUMA Mme VAREILLES, Présidente est sortie de la salle	1 600.00	Unanimité
Société des Amis du Pays Vabrais	800.00	Unanimité

Sidobre Montagne XV	2 250.00	Contre 3 Abstention 1 Pour 9
Textiles en Mouvement	300.00	Contre 1 Pour 12
Union Commerçants Artisans Vabre (UCAV)	800.00	Unanimité
Un temps, un regard	500.00	Abstention 1 Pour 12
Vabre Passion Collection	500.00	Unanimité
Camin Castres Montagne	150.00	Unanimité
CINECRAN	540.00	Unanimité
Amicale des Pompiers de Brassac	100.00	Unanimité
Amicale des pompiers de Montredon	100.00	Unanimité
Eveil Roquecourbain	300.00	Unanimité
Foyer socio éducatif collège Brassac	100.00	Contre 3 Pour 10
Les restos du Cœurs	100.00	Unanimité
Pétanque de la Gare Brassac	100.00	Unanimité
Vallée du Gijou	300.00	Abstention 1 Pour 12
TOTAL subventions de fonctionnement	13 640.00	

N°DE 2024 057B

Objet: Révision des tarifs de la cantine

Madame le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant la cantine municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **Fixe**, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit les tarifs :

Cantine municipale	Prix en Euros
Repas du soir	5.50
Repas locataires, enseignants, employés municipaux	10.00
Repas abonnés	11.00
Repas ouvriers – de passage	13.20
Petit déjeuner	4.10
Boisson	1.00
Repas enfants (cantine scolaire)	3.90
Repas enfants de la crèche	3.90
Tarif accompagnement et surveillance cantine	1,50

N°DE 2024 058B

Objet: Tarif repas vendus à l'ADMR

Madame le Maire présente au conseil la modification tarifaire concernant la cantine municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Fixe**, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit le tarif :

	<i>Prix en Euros</i>
Repas vendus à l'ADMR	7.70

N°DE 2024 059B

Objet: Révision des tarifs de la laverie

Madame le Maire présente au conseil les tarifs concernant la laverie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs de la laverie, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit :

Laverie	<i>Prix au kg</i>
Linge lavé séché (1kg)	6,20
Linge lavé, séché, repassé (1kg)	9,10
Linge repassé (1kg)	6,00
Couette synthétique 1 personne (forfait)	8,70

N°DE 2024 060B

Objet: Garderie - modification tarification

Mme le Maire présente au conseil les tarifs concernant la garderie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Fixe**, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit le tarif :

	<i>Prix en Euros</i>
Garderie enfant (matin 7h45/8h35)	2,80
Garderie enfant (soir 16h45/17h30)	2,80

- **Précise** que ce tarif est forfaitaire

N°DE 2024 061

Objet: Tarif eau assainissement du 01/10/2024 au 30/09/2025

Mme le Maire informe le conseil municipal des principales modifications concernant l'eau potable et l'assainissement

- Concernant l'eau potable, elle propose de fusionner les deux tranches de consommation d'eau
- Concernant l'assainissement, elle propose de mettre en place un abonnement annuel à l'assainissement pour les habitations reliées à l'assainissement collectif de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-1

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité :

- **Fixe** le prix de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Abonnement annuel au réseau d'eau potable	99.00 €/an	Quatre-vingt-dix-neuf euros par an
Consommation	1.80€/m3	Un euro et quatre-vingt cents par m3 consommé
Abonnement annuel au réseau d'assainissement	15.00 €/an	Quinze euros par an
Redevance assainissement	1,80€/m3	Un euro et quatre-vingt cents par m3 consommé
Branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement	700.00 €	Sept cents euros le branchement
Reprise de concessions (réouverture de compteur d'eau)	120,00 €	Cent vingt euros
Remplacement compteur suite au gel	180,00 €	Cent quatre-vingt euros

- Précise que ces tarifs sont applicables pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025
- Rappelle que le branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement est limité à cinq mètres linéaires.

N°DE 2024 062

Objet: Révision des tarifs de transport d'eau

Madame le Maire rappelle qu'en période de sécheresse, la commune de Vabre dépanne les écarts, qui souffrent du manque d'eau potable pour leurs besoins domestiques, de la commune voir des communes voisines dans la mesure où ces communes ne peuvent prendre en charge ce service et sur demande express.

Le matériel de transport d'eau de notre commune nous permet de transporter et de livrer environ 6000 litres d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

A compter du 2 juillet 2024 :

1 – pour les habitants de la commune non raccordés au réseau d'eau potable communal :

- De fixer à 150,00 euros par rotation la livraison d'une citerne d'eau ;
- De fixer à 100,00 euros par rotation un supplément pour accès dangereux ou réservoir inaccessible.
- précise que ce supplément sera facturé uniquement si les conditions ne permettent pas l'accès direct au réservoir,

2 – pour les habitants extérieurs à la commune

- De fixer à 300,00 euros par rotation toute livraison d'une citerne d'eau.

3- pour la location du camion avec la cuve et avec chauffeur

- De fixer le tarif location camion poids lourd avec cuve alimentaire vide et avec chauffeur : 125 euros l'heure (toute heure commencée étant due).

N°DE 2024 063

Objet: Tarifs location grande salle, foyer de la salle polyvalente ou réfectoire de la cantine scolaire

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de mettre à jour les tarifs de location de la salle polyvalente, du foyer et du réfectoire de la cantine.

Elle précise que le tarif :

- Prêt et mise en place de l'estrade par les employés communaux dans le cadre de la location de la grande salle institué par délibération n°2017_046 du 26/06/2017 est supprimé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les autres tarifs de location de la grande salle, du foyer de la salle polyvalente et du réfectoire de la cantine scolaire fixés par délibération n°2017_046 du 26/06/2017 et rappelés ci-dessous :

<u>Location Salle polyvalente</u>	
Caution	300.00 €
Salle complète	500.00 €
Salle complète avec chauffage	650.00 €
1/2 salle	300.00 €
1/2 salle + chauffage	450.00 €
Salle 1 semaine	800.00 €
Salle pour 6 heures sans chauffage	150.00 €
Salle pour 6 heures avec chauffage	200.00 €
Supplément chauffage	120.00 €
<u>Location Foyer de la salle polyvalente</u>	
Caution	300.00 €
Foyer	120.00 €
Foyer avec chauffage	180.00 €
Foyer courte durée 6h (réunion)	60.00 €
Foyer courte durée 6h (réunion) avec chauffage	90.00 €
<u>Réfectoire cantine scolaire</u>	
Caution	300.00 €
Réfectoire sans chauffage	150.00 €
Réfectoire avec chauffage	200.00 €

N°DE 2024 064

Objet: Révision des tarifs des matériels de la salle polyvalente

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de mettre à jour les tarifs de location concernant les matériels de la salle polyvalente.

Elle précise que :

- la location des tables sera faite exclusivement avec 2 bancs,
- l'estrade (petite ou grande) louée sera automatiquement montée par nos services techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- Fixe, à compter de ce jour les tarifs comme suit :

Matériels Salle polyvalente	Prix en Euros
Caution	50,00
Table + 2 bancs	6,00
Forfait transport – livraison pour résidents de la commune (du lundi au vendredi hors jours fériés)	20,00
Estrade petite (montée)	125,00
Estrade grande (montée)	200,00
Déplacement	
- Forfait chargement village	40,00
- Prix du KM au-delà du village (A/R)	3,00

N°DE 2024 065

Objet: Tarif droit de place

Madame le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant les droits de place sur la place du village.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **fixe à compter du 01/01/2025** les droits de place comme suit :

Emplacement pour gros camion : 25 Euros par jour de présence
(Exemple camion d'outillage)

Marché

* Abonnement annuel sans électricité : forfait 25 Euros l'année

* Abonnement annuel avec électricité : forfait 50 Euros l'année

- **Précise** que les abonnements annuels sont forfaitaires.

* Droit de place occasionnel : 15,00 € par jour de présence

(Branchement électrique inclus)

N°DE 2024 066

Objet: Fixation des tarifs d'adhésion de la médiathèque de Vabre

Mme le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant l'adhésion à la médiathèque

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe, à compter du 01/01/2025**, les tarifs d'adhésion à la bibliothèque médiathèque comme suit :

- Adhésion individuelle : douze euros pour l'année (12€)

- Adhésion famille : quinze euros pour l'année (15€)

- gratuité pour les enfants de moins de 16 ans

N°DE 2024 067

Objet: Habitations Légères de Loisirs (chalets) - contrat de location

Mme WILTORD donne lecture du projet de contrat de location des habitations légères de loisirs, Elle précise qu'un acompte de 30% à la réservation sera demandé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide** le contrat de location des habitations légères de loisirs (chalets) tel que annexé

- **Autorise** le Maire ou le 1er adjoint au Maire à signer les contrats de location

La boutique Vabraise

Mme le Maire informe le conseil qu'après plusieurs appels téléphonique à Mme Fanny PINEL, cette dernière nous a indiqué qu'elle ne pouvait pas résilier le bail car elle avait déposé le bilan et que dorénavant il conviendra de voir avec le tribunal.

M. PERALES propose de contacter notre assurance pour connaître les démarches dans ce cas. Mme PONS propose de contacter également notre avocate pour obtenir la résiliation du bail.

N°DE 2024 068

Objet: Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE :

- la suppression, à compter du 01/09/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise,

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

N°DE 2024 069

Objet: Organisation de l'enquête de recensement de la population - Désignation du Coordonnateur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal de l'enquête de recensement,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de désigner comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Madame Marie WILTORD RIBOULET, adjointe au Maire, et qui aura comme appui : Mme Katia SIGUIER.

Le coordonnateur communal bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du CGCT

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Informations et questions diverses

- Rappel organisation des élections le 07/07/2024 (2ème tour législative)

- Certains administrés demandent que le marché du mardi est lieu sur le foirail au lieu de la place du maquis. Mme PONS précise que sur la place du maquis, les commerces sédentaires sont sur place (café, épicerie, charcutier).

M. PISTRE indique également qu'il n'y a pas d'électricité pour alimenter les différents exposants et que le foirail n'est donc pas adapté.

Le conseil confirme le maintien du marché sur la place du maquis.

- A la demande de M. CALS, M. PISTRE informe le conseil que le jardin du bout du pont sera aménagé pour accueillir la plaque des justes qui a été fabriquée par le CFA de LACROUZETTE. Des bancs seront également installés dans ce jardin.

- M. PISTRE indique qu'une fontaine en granit sera installée à l'espace pique-nique route de Castres, côté rivière.

- Les services de la poste nous informent que :

* le dysfonctionnement du Distributeur de Billets serait dû au positionnement dans une pièce sans aération. Ils étudient les possibilités d'aménager ce local.

* Le Bureau de poste sera fermé 3 semaines cet été du 8 au 22/07 (période de congé de l'agent titulaire)

- M. PISTRE indique également que des dégradations ont eu lieu sur 2 bâtiments de la commune, à l'espace Pol Roux et à l'Eglise. Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie.

- Le magasin le Panier d'Hélène qui a été repris va réouvrir le 16/07 et devient AU MARCHÉ VABRAIS.

- Ouverture d'une pizzeria à emporter PRIMA PIZZA le 04/07.

La séance est levée à 20h25

Françoise PONS
Maire de Vabre



Michel PERALES
Secrétaire de séance

